

Quelle coopération entre les parents et l'école ?

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Cette responsabilité éducative recouvre tous les domaines de la vie de leurs enfants. Elle continue donc de s'exercer au sein de l'école à laquelle les parents délèguent leur autorité. En choisissant une école et en confiant leur enfant, les parents posent un acte de confiance envers les éducateurs et les enseignants qui en seront chargés. Cette confiance est source de cohérence et de sécurité pour l'enfant. Ainsi, critiquer les enseignants devant ses enfants est une attitude néfaste, avant tout pour les enfants eux-mêmes.

Bien plus, les parents qui s'intéressent, sont présents, posent les bonnes questions, se soucient de leurs relations amicales au sein de l'établissement scolaire, en connaissent le règlement intérieur ou dialoguent de manière collaborative avec les professeurs en respectant leurs compétences contribuent de façon positive à la bonne marche de l'école et à la réussite de leur enfant.

En instaurant un dialogue constructif entre les parents et les professeurs, la direction de l'école ou les éducateurs, on peut créer un véritable climat de confiance. Cette confiance s'établit dans la durée et à froid. Ce n'est pas lorsqu'un problème se présente qu'il est bon de rencontrer le professeur concerné. Il est au contraire nécessaire de s'inscrire en amont dans une relation de collaboration éducative et de participation à la vie de l'école. En cas de problème, on trouvera beaucoup plus facilement des solutions entre adultes qui se connaissent et qui ont déjà noué une relation de confiance. Cela favorisera une recherche conjointe du bien de l'enfant.

Les relations parents-école peuvent être plus apaisées avec davantage de bienveillance, d'écoute et de dialogue mutuels, sachant qu'il n'existe pas d'école parfaite. Dans de nombreux cas, les associations de parents d'élèves pourront aussi contribuer à dénouer une difficulté.

Ce n'est qu'après avoir rencontré les enseignants et épuisé toutes les possibilités que les parents pourront légitimement avoir une attitude ferme pour exercer leur liberté de conscience (par exemple lors de l'intervention d'une association extérieure à l'école ou lors du visionnage d'un film...) Cette attitude ferme peut aller jusqu'à changer l'enfant d'établissement (par exemple en cas de harcèlement ou de racket non maîtrisés au sein de l'école).

Points de repère pour un entretien parent-professeur à la suite d'une difficulté :

- Ne pas voir l'enseignant « à chaud », si possible.
- L'enfant qui rapporte un incident ou un conflit a souvent une vision partielle et émotionnelle des événements. L'écouter avec un a priori de confiance, tout en sachant prendre du recul.
- Préparer l'entretien par écrit. Savoir ce que l'on veut dire et ce que l'on sait préférable de ne pas dire.
- Si besoin, se rendre à l'entretien à deux : père et mère ou un parent avec un membre de l'association des parents d'élève.
- Ecouter la version des faits du professeur en lui accordant un a priori de confiance.
- S'exprimer avec calme, sans couper la parole, en respectant les règles de politesse. Parler des faits plutôt que des émotions ou des ressentis.
- Chercher ensemble comment sortir de cette difficulté (proposition de collaboration éducative entre adultes).
- Proposer un autre rendez-vous dans quelques semaines ou mois (relation de collaboration éducative au long cours).

Extrait tiré du livre « 12 questions à se poser avant de crier sur ses enfants », AFC.

